

GESTION TECHNIQUE DES SINISTRES DOMMAGES AUX BIENS

Entreprises-Collectivités-Bailleurs Sociaux

Gérer les sinistres implique de connaître les règles et techniques spécifiques, ainsi que les conventions pratiquées en la matière par tous les assureurs du marché.



En présentiel sur Paris - En distanciel - En intra ou adaptable sur mesure



Durée: 7.00 heures (1.00 jour)



Profils des apprenants

- Ce stage est destiné aux personnes en charge de la gestion et du suivi des sinistres en assurances.



Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.
- Il est recommandé d'avoir lu ses polices avant la formation.



Accessibilité - Délais et modalités d'accès

Pour toute demande liée à l'accessibilité de nos formations, notre référent handicap se tient à votre disposition au 06.28.63.71.54 ou par mail : contact-csformations@cs-entreprise.com

Pour toute demande de formation, contactez-nous par téléphone au 06.28.63.71.54 ou par mail : contact@cs-formations.com. Afin de bien préparer la formation (prérequis, recueil des besoins) et prendre en compte les attentes, nous préconisons un délai d'un mois entre l'inscription et le début de la session



Objectifs pédagogiques

- Identifier les règles techniques et juridiques propres aux sinistres dommages, bris de machine, incendie, perte d'exploitation afin de mieux gérer les sinistres relevant de cette catégorie et qui peuvent affecter une entreprise ou collectivité
- Expliquer les conventions d'indemnisation entre assureurs



Contenu de la formation

- Les principes juridiques et techniques
 - Obligations de l'assuré : déclaration du sinistre (forme, délai, sanction), autres obligations (mesures conservatoires,...).
 - Prescription du droit de l'assuré à indemnité : durée, effets, interruption (événements générateurs et conséquences).
 - Droit de résiliation après sinistre de l'assureur : principe et exceptions, conséquence (droit de résiliation de l'assuré).
- Les principes particuliers
 - Sinistres "incendie et risques annexes" : procédures de règlement, les états provisoires et définitifs de pertes, l'expert d'assureur et l'expert d'assuré, le sauvetage, les créanciers privilégiés, le paiement des indemnités, les cas particuliers : tempêtes, catastrophes naturelles, émeutes et mouvements populaires, dégâts des eaux, convention IRSI,...
 - Sinistres bris de machines et informatique : la notion de dommage matériel accidentel, indemnisation en valeur à neuf, en valeur vénale.
 - Sinistres vol et autres dommages : délai de déclaration, autres obligations, preuve du vol et des pertes, vérification des déclarations de l'assuré ; sinistres bris de glace, pertes de denrées périssables, coulage, pertes d'exploitation.
- Formations complémentaires
 - Les fondamentaux des assurances Dommages aux biens
 - L'assurance des Biens et Pertes : Patrimoine Immobilier
 - L'assurance des Biens et Pertes : Patrimoine Mobilier

Organisation de la formation



Équipe pédagogique

Thierry CURT. Consultant sénior expert en Assurances. Dirigeant du Groupe CS Entreprise et HTA (Filiale HTC).

Consultants formateurs spécialistes en Assurances possédant une expérience terrain (conseil et audit d'assurance ou gestion des risques des entreprises et collectivités).

Vanessa SCHMIDT - Responsable pédagogique



Ressources pédagogiques et techniques

- La formation, basée sur une pédagogie active et participative, s'appuie sur des mises en situation directement liées au contexte professionnel des participants. Les participants sont invités à amener leurs cas pratiques.
- Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire.



Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Evaluation formative. Questions/réponses
- Quizz de début et de fin de formation.
- Evaluation à chaud en fin de session.
- Une attestation de fin de formation sera remise à l'issue de la session.



Prix :

850.00 € HT.

Ce tarif comprend le face à face pédagogique, ainsi que le support. En présentiel : le repas et pauses café.